

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers  
- en exercice : 33  
- présents : 25  
- procurations : 6  
- absents excusés : 2  
- ayant pris part au vote : 31

**ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt et deux et le 13 avril à 18 heures 35, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 7 avril 2022, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE  
DE  
L'UNION  
31240**

05.62.89.22.89

**Etaient présents** : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEUILLERAT, M. BAUMLIN, MME GREGOIRE, MME GUEDES, , MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, , MME Toulze, M. COMBE, M. DOMENEGUETTY, , MME PERROUX, M. MOLET, M. GARDE, M. MERLEY, MME SERRET-PEREZ, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME MAURIN, MME GRUEL, M. DEHOURS.

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : M. ROFE (POUVOIR A M. ROUX), M. PUGET (POUVOIR A MME GREGOIRE), MME CELERIER (POUVOIR A MME. BEC), MME JARRIGE (POUVOIR A M. ORTIC), MME CABERO (POUVOIR A MME. QUONIAM-DOUREL), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS).

**Etaient absents excusés** : M. BAMIÈRE, M. CADIEU.

MME. SIMON-LABRIC est élue secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION n°2022/29

#### Objet : Cession d'une bande d'espace vert à Mme et M. Plano.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi par Mme et M Plano, résidant 28 Ter Rue du Lac Bleu, en vue de l'acquisition d'une bande de terre continue à leurs propriétés afin de réaliser un alignement des parcelles concernées :

- Parcille AS 201 Lot C-AR199p : largeur 1.66 M, une autre largeur 1.64M et longueur 18.12 M soit environ 32 M<sup>2</sup> au prix de 60 € le M<sup>2</sup> soit un prix total de 1920 €, montant qui sera précisé après la réception du document d'arpentage.
- Parcille AS 202 Lot B-AR199p : largeur 1.64 M, autre autre largeur 1.65 M et longueur 18.09 M soit environ 30 M<sup>2</sup> au prix de 60 € le M<sup>2</sup> soit un prix total de 1800 €, montant qui sera précisé après la réception du document d'arpentage.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De réserver une suite favorable à cette proposition et de procéder à la vente des parcelles citées ci-dessus.
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer l'acte de vente y afférent.

## Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A L'Unanimité,

- De réserver une suite favorable à cette proposition et de procéder à la vente des parcelles citées ci-dessus.
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer l'acte de vente y afférent.

*Pour copie conforme,*

*Le Maire,  
Marc PÉRÉ*

19 AVR. 2022  
- Transmis le 19 AVR. 2022  
- Affiché le 19 AVR. 2022



*Pour le Maire  
et par délégation  
L'Adjoint au Maire*